

Qualité de Vie au Travail (QVT)

[Accueil](#) > [Vie du personnel](#) > [Qualité de Vie au Travail \(QVT\)](#)

La cellule référence des risques psychosociaux (RPS)

La définition de référence des risques psychosociaux (RPS) retenue dans le cadre du protocole d'accord relatif à la prévention des RPS est celle du rapport du collège d'expertise sur le suivi statistique des risques psychosociaux au travail présidé par Michel Gollac en date du 11 avril 2011 qui définit les risques psychosociaux comme « les risques pour la santé mentale, physique et sociale, engendrés par les conditions d'emploi et les facteurs organisationnels et relationnels susceptibles d'interagir avec le fonctionnement mental ».

L'Université de Picardie Jules Verne (UPJV) met en place une cellule risques psychosociaux (RPS), chargée du traitement des situations sensibles ou dégradées, individuelles ou collectives, pouvant relever des risques psychosociaux. La cellule RPS est placée sous l'autorité du chef d'établissement. Les membres de la cellule RPS suivent les principes éthiques et déontologiques pour assurer leur mission. Ils respectent la nécessaire confidentialité.

Les signaux d'alerte individuels ou collectifs

Symptômes : stress, colère, mal-être, crises de larmes, problèmes de concentration, troubles du sommeil, perte d'appétit, idées noires ;

Comportement : retards ou absences, repli sur soi, difficultés à réaliser le travail, sur-engagement déraisonnable, agressivité verbale ;

Contexte : tensions relationnelles, problèmes de reconnaissance, surcharge de travail, responsabilisation excessive, changements importants, difficultés d'organisation.

Signalement à la cellule RPS

Tous les personnels de l'UPJV (titulaires et contractuels) peuvent contacter cette cellule à l'adresse mail suivante :

cellulerps@u-picardie.fr

La cellule peut également s'auto-saisir. En cas de signalement, la cellule :

Traite les cas de souffrance signalés ;

Agit rapidement ;

Sécurise l'environnement professionnel des individus ;

Analyse les situations de travail individuelles ou collectives.

Le vice-président en charge des ressources humaines : Vincent Niot vincent.niot@u-picardie.fr

Le chargé de mission qualité de vie au travail (QVT) : Davy Castel davy.castel@u-picardie.fr

Le directeur général adjoint des services ressources et moyens : Emmanuel Berthe dgarem@u-picardie.fr

Le directeur des ressources humaines : Michel Verhaegen michel.verhaegen@u-picardie.fr

Le médecin du travail : Dr. Frédéric Héduin frederic.heduin@u-picardie.fr

Le psychologue du travail : Alexis Pagnerre alexis.pagnerre@u-picardie.fr

La conseillère prévention de l'établissement : Coralie Lecointe c.lecointe@u-picardie.fr

La cellule RPS se réunit au moins une fois par mois et autant de fois que de besoin.

Note : en contactant l'alias cellulerps@u-picardie.fr, les agents sont informés que leur mail est automatiquement transmis à l'ensemble des membres de la cellule.

Si un agent ne le souhaite pas, il lui est possible de contacter individuellement un des membres de la cellule. Celui-ci instruira avec lui la situation rapportée et la communiquera aux autres membres de la cellule selon des modalités qui seront définies en accord avec l'agent.

Dans l'hypothèse où l'un des membres de la cellule serait mis en cause, la cellule RPS se réunira en comité restreint et en l'absence de ce dernier.

[Rapport baromètre QVT](#)
[Plan d'action QVCT 2022](#)
[Bilan plan d'action QVCT 5 dec. 2023](#)